



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 18 septembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Michel GUITTARD, Joël RIES, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants : Messieurs Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES
Alain MALRIC.

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS

M. Jean BLANQUEFORT donne procuration à M. Gérard NICOLAS

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

185-2023 DM N°1 – BUDGET SPANC

M. le Président rappelle à l'assemblée que le contrat de délégation de service public signé avec la Société SAUR pour la gestion de l'assainissement autonome arrive à terme le 23 octobre 2023, que par délibération 142-2023 du 10 juillet 2023 il a été voté par le conseil communautaire le passage de la compétence d'assainissement non collectif en Régie.

Afin de pouvoir mettre en place ce mode de gestion, il est nécessaire d'augmenter les dépenses et recettes du budget SPANC comme proposé ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	n de Crédits	Augmentatio n de crédits
FONCTIONNEMENT				
D- 6226 Honoraires		16 000,00		
D - 6068 Autres matieres et fournitures		1 000,00		
D- 6064 Fournitures		300,00		
D- 6261 Frais affranchissement		400,00		
D - 6262 Frais télécom		500,00		
D - 64131 personnel		20 000,00		
D -6535 formation		1 400,00		
R - 70128 autres taxes et redevances				75 000,00
R - 7068 - autres prestation services				10 000,00
D - 023 virement section invest		45 400,00		
TOTAL		85 000,00		85 000,00
INVESTISSEMENT				
R-021 Virement section fonct.				45 400,00
D- 2182 Matériel de Transport		24 000,00		
D - 2183 Matériel de bureau et logiciel		12 000,00		
D - 2158 Matériel et outillages technique		6 000,00		
D - 020 Dépenses imprévues		3 400,00		
TOTAL		45 400,00		45 400,00

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

VALIDE les décisions modificatives telles que listées ci-dessus à opérer sur le budget SPANC 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,


